



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.760**

Séance publique du

11 juillet 2011

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110711-16254- DE-1-1_0
Date de signature : 13/07/11
Date de réception : mercredi 13 juillet 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

OBJET : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA STATION SERVICE MUNICIPALE DE LA PARADE ET DES VOIES DE DESSERTE, CHEMIN CHATEAU LAFARGE - LOTS 1, 2 ET 5 (MARCHES P10-049, P10-050, P10-053 DU 23/12/2010)

Le 11/07/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 juillet 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Victor TONIN, Mme Danièle BRUNET à M. Francis TAULAN, M. Maurice CHAZEAU à M. Helliot BRAMI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, M. Laurent DILLINGER à M. Stéphane PAOLI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA à Mme Charlotte BENON

Excusés sans pouvoir :

Mme Sylvaine DI CARO, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Françoise TERME

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.



05.04

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/07/11

RAPPORTEUR : M. Jean CHORRO
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Jean CHORRO

Politique Publique : TRAVAUX STRUCTURANTS ET D'AMELIORATION DE L'ESPACE PUBLIC

OBJET : AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA STATION SERVICE MUNICIPALE DE LA PARADE ET DES VOIES DE DESSERTE, CHEMIN CHATEAU LAFARGE - LOTS 1, 2 ET 5 (MARCHES P10-049, P10-050, P10-053 DU 23/12/2010)
- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2010, vous aviez approuvé le marché de travaux relatifs à la restructuration du site de la Parade.

Il s'agit du marché n° P10-049 (lot 1) conclu avec l'entreprise EIFFAGE, le marché n° P10-050 (lot 2) conclu avec l'entreprise MADIC et le marché n° P10-053 (lot 5) conclu avec l'entreprise BAT-ELEC.

Le chantier de restructuration du site de la Parade est en cours avec l'aménagement d'une nouvelle station service. Cela implique donc des avenants aux trois marchés cités ci-dessus.

La Ville souhaite quelques modifications du projet afin de prendre en compte la directive européenne n° 2009/30/CE qui a pour objectif de limiter la pollution atmosphérique en permettant l'utilisation d'un gazole avec une très faible teneur en soufre (10 mg/kg), pour les engins mobiles non routier et permettre le développement des dispositifs de traitement des gaz d'échappement et réduire les émissions des engins concernés.

En France, cette obligation se traduit par la création d'un gazole, dit " non routier " en remplacement du fioul domestique, dont l'usage est limité au chauffage et à certains moteurs, en particulier les moteurs fixes.

L'arrêté interministériel du 10 décembre 2010 et son annexe ont modifié la liste des véhicules autorisés à utiliser un pétrole détaxé et la nature même du carburant, autorisant aux engins de propreté urbaine et de travaux publics l'utilisation de ce carburant.

Pour ce qui concerne la Ville d'Aix en Provence, la consommation annuelle des véhicules municipaux et de la CPA susceptibles de consommer ce nouveau carburant est de 128 000 litres /an (véhicules de propreté urbaine, chasse neige, engins de chantiers, tronçonneuses, débroussailleuses, tondeuses...)

A ce jour, ces véhicules sont alimentés en Gazole ordinaire dont le coût moyen annuel est de 1,23 € TTC/litre alors que le prix du litre du Gazole Non Routier est de 0,84 €TTC. Potentiellement, la différence de coût pour la collectivité est donc de 39 centimes par litres ce qui représente une différence de 0,39 x 128 000 litres soit : 49 920 €TTC/an.

Compte tenu de l'augmentation exponentielle des prix du brut sur le marché mondial, il est raisonnable d'admettre que l'écart de prix entre le gazole ordinaire et le nouveau gazole non routier va s'accroître et que la différence de coût pour la collectivité suivra cette courbe, ce, malgré les efforts réalisés en direction des énergies propres.

En conséquence, il est proposé d'intégrer aux travaux de la nouvelle station service du garage l'enfouissement d'une cuve de 30 000 litres supplémentaire dédiée à ce nouveau carburant. Cette mise en œuvre comprenant tous les travaux de distribution correspondant

Outre cette nouvelle offre, la nouvelle station service sera dotée d'un espace réservé pour la distribution de carburant GNV (Gaz Naturel pour véhicule), permettant d'améliorer très sensiblement la part de véhicules "propres" en complément du développement des véhicules électriques de la flotte municipale, en cohérence avec les différents programmes d'amélioration de la qualité de l'air en cours et à venir (ZAPA, Piétonisation, BHNS,...). A ce titre, il convient de rappeler que la flotte des véhicules municipaux dispose d'ores et déjà d'une proportion de 23% de véhicules propres.

Après négociation avec les entreprises titulaires, les montants des avenants représentent :

- 35 723,70 € HT soit 5,90 % du marché initial, pour le lot 1.
- 40 987,52 € HT soit 19,17 % du marché initial, pour le lot 2.
- 7 600,00 € HT soit 5,81 % du marché initial, pour le lot 5.

Les nouvelles conditions financières du marché se substituent à l'ensemble des dispositions de l'article 2 de l'acte d'engagement initial.

Ainsi, dans sa séance du 9 juin 2011, la commission des procédures adaptées a été saisie pour avis préalable sur le projet d'avenant n° 1 décrit ci-dessus, conformément à nos règles internes lesquelles s'inspirent des règles qui s'appliquent en matière d'appel d'offres.

A la suite de quoi, et compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** : Les avenants aux marchés n° P10-049, n° P10-050 et n° P10-053 du 23/12/2010 conclus respectivement avec les entreprises EIFFAGE, MADIC et BAT-ELEC, qui augmentent le marché d'un montant total de 84 311,22 € HT.

- **AUTORISER** : Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics, à signer les avenants aux marchés de travaux n° P10-049, n° P10-050 et n° P10-053 du 23/12/2010, ainsi que tout document s'y rapportant.

2011.760 - AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA STATION SERVICE MUNICIPALE DE LA PARADE ET DES VOIES DE DESSERTE, CHEMIN CHATEAU LAFARGE - LOTS 1, 2 ET 5 (MARCHES P10-049, P10-050, P10-053 DU 23/12/2010)

Présents et représentés	: 40
Présents	: 29
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 40
Pour	: 40
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 juillet 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**